



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



3. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PLUi approuvé par délibération du conseil communautaire
en date du **15 janvier 2026**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

5

ATTRACTIVITÉ & DYNAMISME

11

TRANSITION DURABLE & RÉSILIENCE

19

IDENTITÉ MULTIPLE

27

SERVICE AUX HABITANTS

33

CONCLUSION

39



INTRODUCTION



INTRODUCTION

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI de Terre de Picardie fixe les orientations générales portées à l'échelle de la communauté de communes.

Son contenu est défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

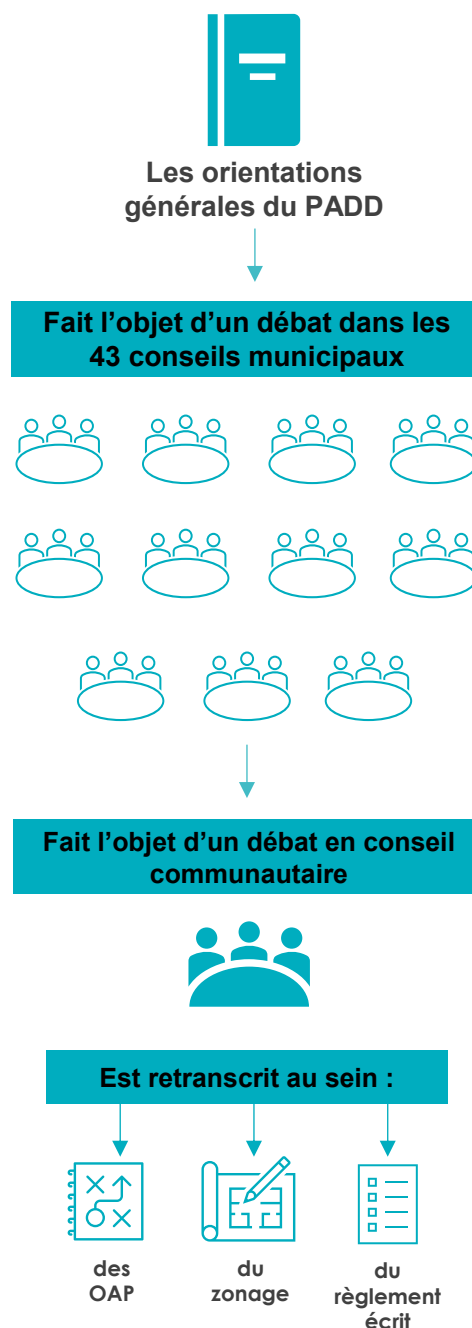
2° Les orientations générales concernant :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le PADD est transcrit au sein du dispositif réglementaire composé :

- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- du zonage (règlement graphique),
- du règlement écrit.



INTRODUCTION

GENÈSE DU PADD

La philosophie générale du PADD

Terre de Picardie est une intercommunalité récente, issue de la fusion en 2017 de deux communautés de communes de Haute-Picardie et du Santerre, qui compte 43 communes, toutes uniques et particulières. « **Faire territoire** », c'est là l'enjeu majeur du projet d'aménagement et de développement durables de Terre de Picardie, pour faire de la communauté de communes un espace de vie pour tous ses habitants, pour faire valoir les atouts stratégiques d'un territoire rural affirmé, situé à l'interface entre les polarités du Nord de la France et de l'Europe.



Le PADD de Terre de Picardie, le fruit d'un travail commun

Pour parvenir à l'écriture d'un projet de territoire approprié, reflet des volontés de chacun tout en relevant les défis de l'aménagement de demain, un long travail de concertation, d'échanges, a été mené :

- En collaboration avec les **habitants** : sous forme d'ateliers de travail, de réunions publiques et de « forums » sur les orientations du PADD, où chacun a pu s'exprimer sur les priorités pour l'avenir du territoire.
- De manière ludique avec les **collégiens** : via des jeux de plateaux leur permettant de formuler leurs manques, besoins et envies, afin d'inclure les plus jeunes dans la conception du territoire de demain.
- Avec les **agriculteurs** : acteurs importants de ce territoire nourricier, en organisant des réunions de travail spécifiques pour cerner leurs besoins et projets agricoles.
- En lien étroit avec l'ensemble des **élus** des communes de Terre de Picardie : grâce à des rencontres individualisées et collectives, visant à traduire dans le PADD des ambitions à toutes les échelles.



Le PADD de Terre de Picardie, pour un territoire d'avenir

Il résulte de ces mois de travail et de débats, un projet d'aménagement et de développement durable qui concilie le rayonnement du territoire, les enjeux de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, la mise en valeur de l'identité du Santerre et la réponse aux besoins de chacun. Il s'agit d'un projet unique, pour un territoire singulier, où chacun peut y trouver sa place.



INTRODUCTION

LES QUATRES AXES DU PADD

Les quatre axes retenus traduisent transversalement une volonté commune à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à l'écriture de ce projet, à savoir veiller au « **bien-vivre** » des habitants du territoire, dans tous ses aspects : habitat, agriculture, paysage, environnement, commerces, équipements, développement économique...

ATTRACTIVÉ ET DYNAMISME

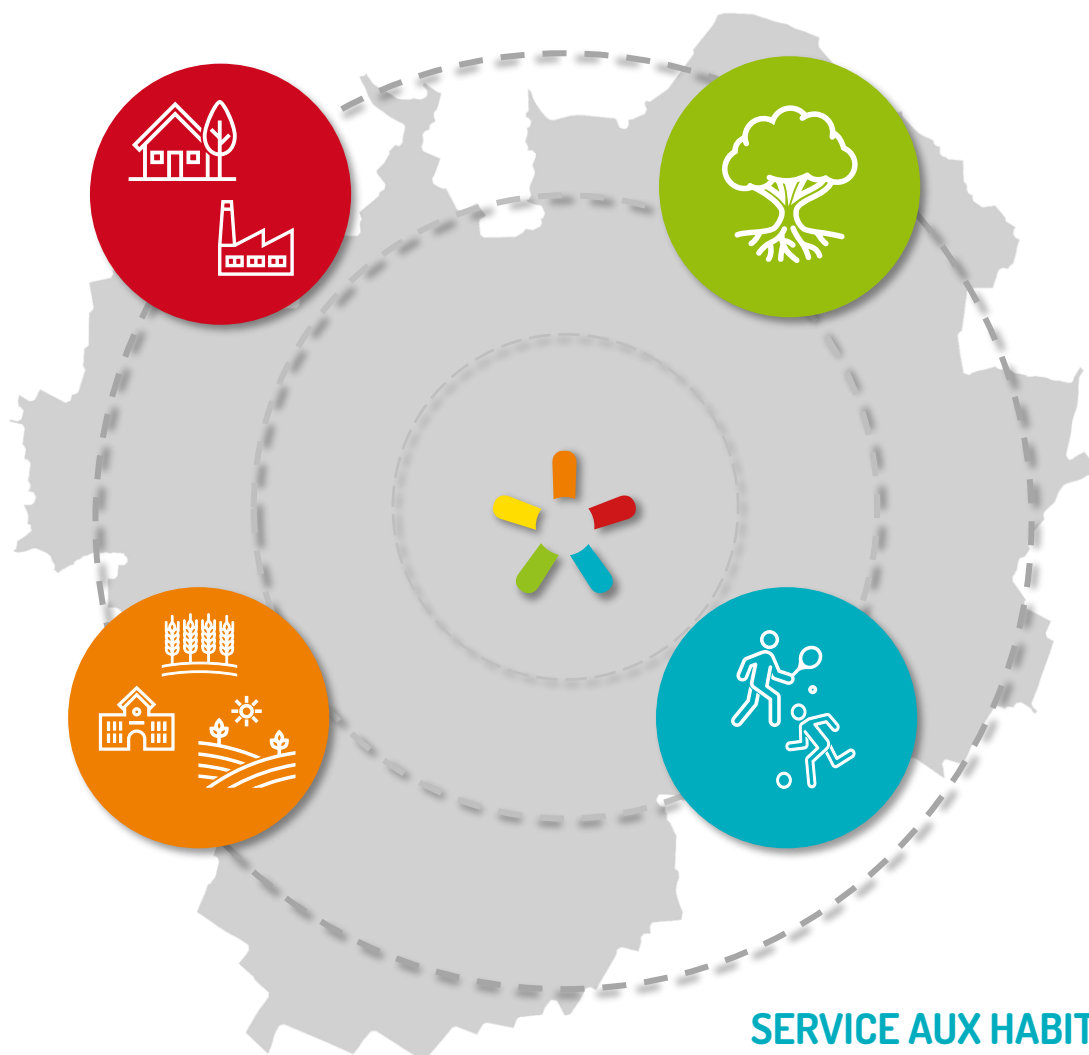
Thématiques abordées :

- Le développement économique
- L'habitat
- L'accessibilité

TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE

Thématiques abordées :

- L'environnement naturel et agricole
- La trame verte et bleue
- Les réseaux d'énergie



UNE IDENTITÉ MULTIPLE

Thématiques abordées :

- Les paysages
- Les formes urbaines
- Le patrimoine
- Le tourisme

SERVICE AUX HABITANTS

Thématiques abordées :

- Les équipements
- Les commerces
- Les communications numériques
- Les mobilités





ATTRACTIVITÉ ET DYNAMISME

Située au barycentre de la région des Hauts-de-France, Terre de Picardie doit se démarquer en tant que territoire stratégique et attractif. Pour cela, le PADD doit combiner tous les atouts de Terre de Picardie, pour affirmer une ruralité forte de ses secteurs d'activités majeurs (agriculture, agro-alimentaire, agro-industrie, logistique, transports..), accessible et prête à répondre aux besoins en logements de tous.



ATTRACTIVITÉ ET DYNAMISME

I. TIRER PARTI DES ATOUTS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Terre de Picardie bénéficie d'une situation géographique privilégiée et d'une excellente accessibilité, propice à l'implantation d'activités économiques porteuses. En parallèle, le Canal Seine-Nord Europe promet des retombées économiques pendant et après le chantier dont le territoire pourra profiter et doit anticiper.

- Favoriser l'**implantation et le maintien des activités économiques**.
- Poursuivre le **développement du Pôle Haute Picardie**, au cœur des Hauts-de-France. Profiter du réseau de transports, notamment l'A1 et l'A29, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, et permettre son extension à terme.
- Valoriser et optimiser **les zones d'activités existantes du territoire**, en priorisant notamment l'installation d'activités pourvoyeuses d'emplois.
- Maintenir et **valoriser l'activité industrielle et agro-industrielle** du territoire.
- **Bénéficier des opportunités qu'offre le Canal Seine-Nord Europe**, en anticipant les répercussions sur le territoire (développement de nouvelles activités, besoin de logements...) : se positionner en tant que *base arrière** du canal.
- Favoriser l'implantation de **petites et moyennes entreprises**, notamment artisanales, au sein des friches dans les trames urbaines.
- **Développer les métiers tertiaires** en s'appuyant sur la couverture fibre internet du territoire.



*Base arrière : un lieu fixe à disposition des équipes dans le cadre de chantiers d'infrastructures.

II. PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN TIRANT PARTIE DE L'IMAGE DU SANTERRE

L'agriculture occupe une place essentielle dans le paysage économique de Terre de Picardie. Les terres agricoles, d'une très grande fertilité, constituent la matière première pour le développement de nombreuses activités. L'agriculture est un secteur moteur, qu'il faut accompagner et auquel il faut répondre aux besoins présents et futurs.

- **Maintenir la surface agricole utile des terres fertiles du Santerre** permettant de pérenniser l'activité agricole du territoire et d'accompagner l'agro-industrie et l'agroalimentaire qui est un secteur économique fort, sans obérer les projets en extension encadrés par le PLUi (notamment l'extension du pôle Haute-Picardie).
- **Permettre la diversification des exploitations agricoles.**
- **Améliorer la cohabitation entre activités agricoles et résidentielles**, notamment en aménageant des lisières fonctionnelles (tours de ville, transitions paysagères, etc.) et en limitant l'étalement urbain.
- **Maintenir et favoriser l'implantation d'activités de transformation** des produits agricoles locaux.
- **Encourager la valorisation des matières organiques et de la biomasse** pour la production locale d'énergies renouvelables (méthaniseurs).



III. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

Il est essentiel, pour loger ses habitants et en attirer de nouveaux, que Terre de Picardie offre un parc de logements à la hauteur des attentes et des besoins des habitants, actuels et futurs. Les logements doivent être attractifs, abordables, adaptés et diversifiés.

- **Attirer et fidéliser les habitants** sur le territoire en leur proposant une offre de logement adaptée.
- **Équilibrer la répartition géographique d'implantation des nouveaux logements**, à l'échelle de Terre de Picardie.
- Continuer de **proposer des logements confortables et de qualité**, avec des espaces extérieurs et jardins.
- **Favoriser le développement d'une offre locative adaptée** à tous les âges et toutes les situations.
- **Permettre et encourager la diversification des typologies de logements** répondant à différents besoins.
- **Maintenir et développer une offre de logements sociaux** intégrés au tissu urbain et proches des services et transports.



IV. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE TERRE DE PICARDIE, EN S'APPUYANT SUR SA LOCALISATION AVANTAGEUSE DE CARREFOUR ET SA PROXIMITÉ AU CANAL SEINE NORD EUROPE

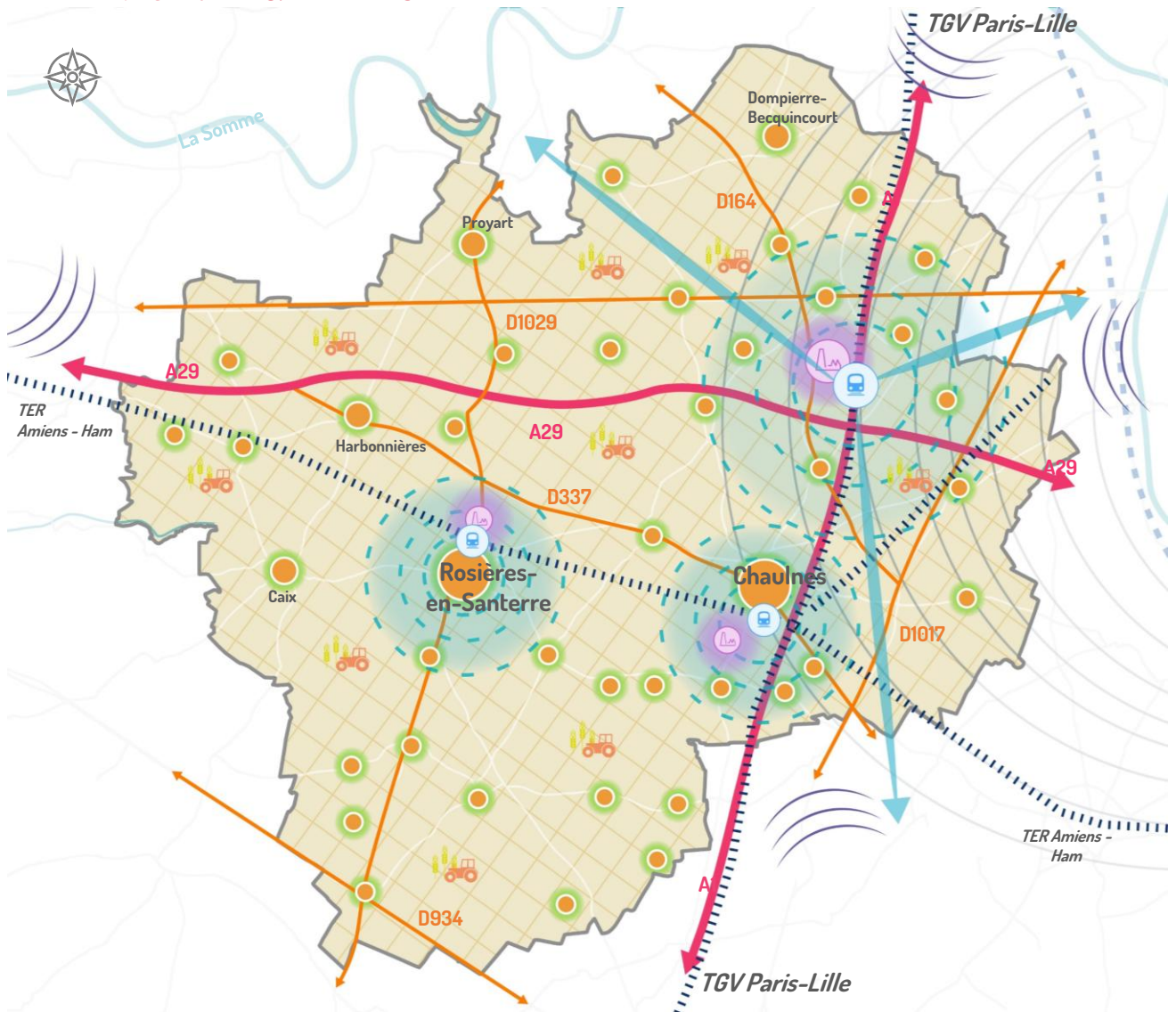
Terre de Picardie dispose de trois gares : deux desservies par le train express régional (Chaulnes et Rosières-en-Santerre) et la gare Haute-Picardie desservie par le train à grande vitesse. Il est nécessaire de tirer parti de cette desserte pour conforter et améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité de ses actifs et habitants, quotidienne ou occasionnelle.

- Affirmer le rôle central des gares sur le territoire :
 - Le train express régional : veiller à l'attractivité et au dynamisme des pôles relais où sont implantées les gares, et les quartiers de gare.
 - La gare TGV Haute-Picardie : faire davantage bénéficier le rayonnement de la gare au territoire, à travers notamment le développement de la zone d'activités à proximité.
- Maintenir et améliorer la **qualité de la desserte du réseau de transport routier** (structurant et secondaire) pour améliorer l'attractivité du territoire.



ATTRACTIVITÉ ET DYNAMISME

CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS « ATTRACTIVITÉ & DYNAMISME »



Tirer parti du rayonnement du territoire sur les pôles majeurs que sont Lille, Amiens et Paris, et plus localement vers Roye, Péronne, Montdidier, Albert...



Favoriser l'implantation de petites et moyennes entreprises, notamment artisanales, dans les bourgs.



Valoriser et optimiser **les zones d'activités existantes du territoire**, et notamment le pôle Haute Picardie. Permettre l'extension du Pôle Haute Picardie.



Améliorer la cohabitation entre activités agricoles et résidentielles, notamment en aménageant des lisières fonctionnelles (tours de ville, transitions paysagères, etc.) et en limitant l'étalement urbain.



Pérenniser l'activité agricole en tirant parti de l'image du Santerre



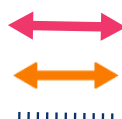
Affirmer le rôle central des gares sur le territoire



Bénéficier des opportunités qu'offre le Canal Seine-Nord Europe, en anticipant les répercussions sur le territoire : « base arrière du Canal »



Renforcer le rôle d'attractivité de la gare TGV et du pôle Haute Picardie



Améliorer la qualité du réseau de transport pour renforcer l'attractivité du territoire : favoriser le rabattement du transport logistique vers les autoroutes





TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE

Les échos du réchauffement climatique et ses conséquences sont plus que jamais d'actualité, et impactent l'environnement. C'est pourquoi la transition énergétique et la résilience de Terre de Picardie doivent être une priorité en matière d'aménagement du territoire.

Cet axe s'inscrit en phase avec la stratégie et le plan d'actions décliné dans le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Cœur des Hauts-de-France, dans lequel Terre de Picardie est engagée pour endiguer les effets néfastes du dérèglement climatique et améliorer la qualité du cadre de vie du territoire.



TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE

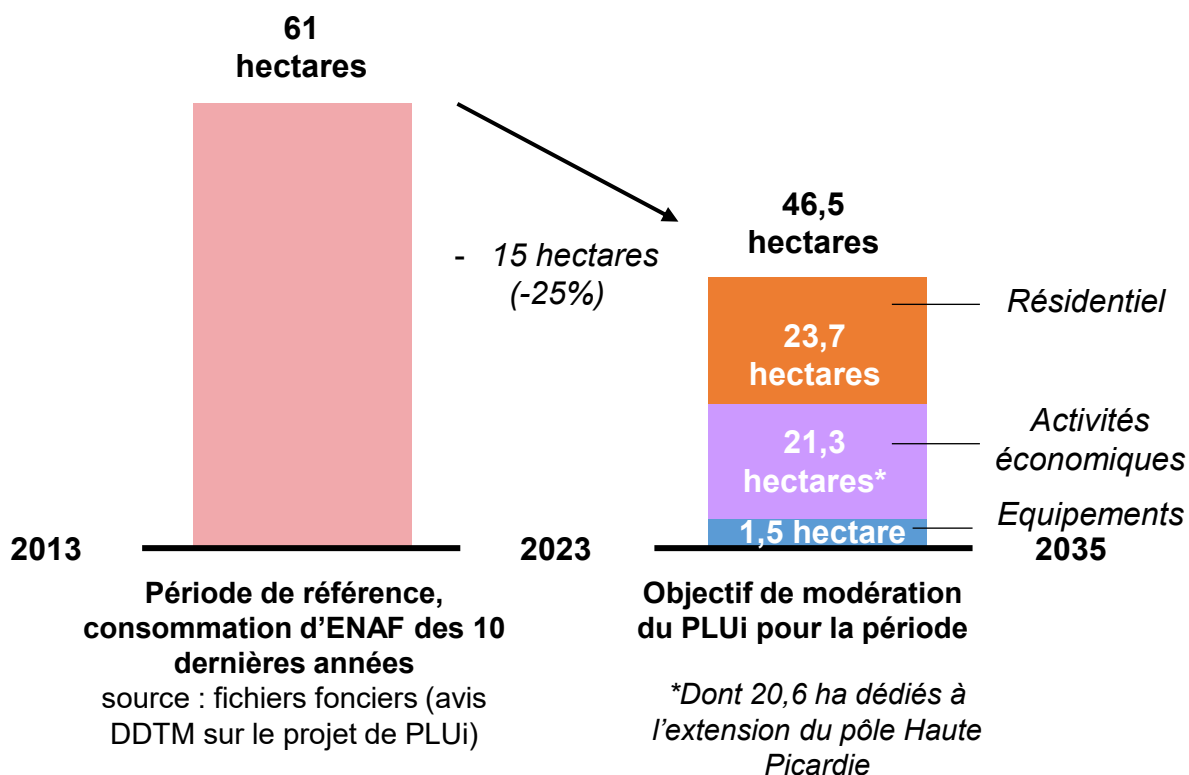
I. MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La loi climat et résilience du 24 août 2021 marque un tournant dans l'engagement contre le réchauffement climatique. Elle se traduit directement sur nos territoires à travers la lutte contre l'artificialisation des sols. Terre de Picardie adhère pleinement à cet objectif et a engagé, avec le PETR, un travail de recensement des friches, qui trouve une traduction directe dans le PLUi, pour favoriser le renouvellement urbain.

- **Limiter l'artificialisation des sols** et la consommation foncière en s'inscrivant dans la réduction de la consommation foncière observées ces dernières années, en accord avec les prescriptions du SCoT Santerre Haute-Somme.

L'objectif chiffré de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels est fixé à **46,5 hectares**, dont :

- 23,7 hectares maximum à vocation résidentielle
- 21,3 hectares maximum à vocation économique
- 1,5 hectare maximum à vocation d'équipements



Histogrammes à caractère illustratif

TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE

I. MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

- Privilégier la **reconquête des friches** (habitat et économiques).
- Au sein des bourgs et villages, donner priorité aux sites pouvant accueillir de petites opérations de renouvellement urbain, dans le respect de l'intégration architecturale :
 - **Reconquérir les logements vacants** en mettant en place des mesures incitatives,
 - Poursuivre et encadrer la **réhabilitation de l'habitat ancien**,
 - Encadrer les changements de destination de **bâtiments existants**.



Méharicourt

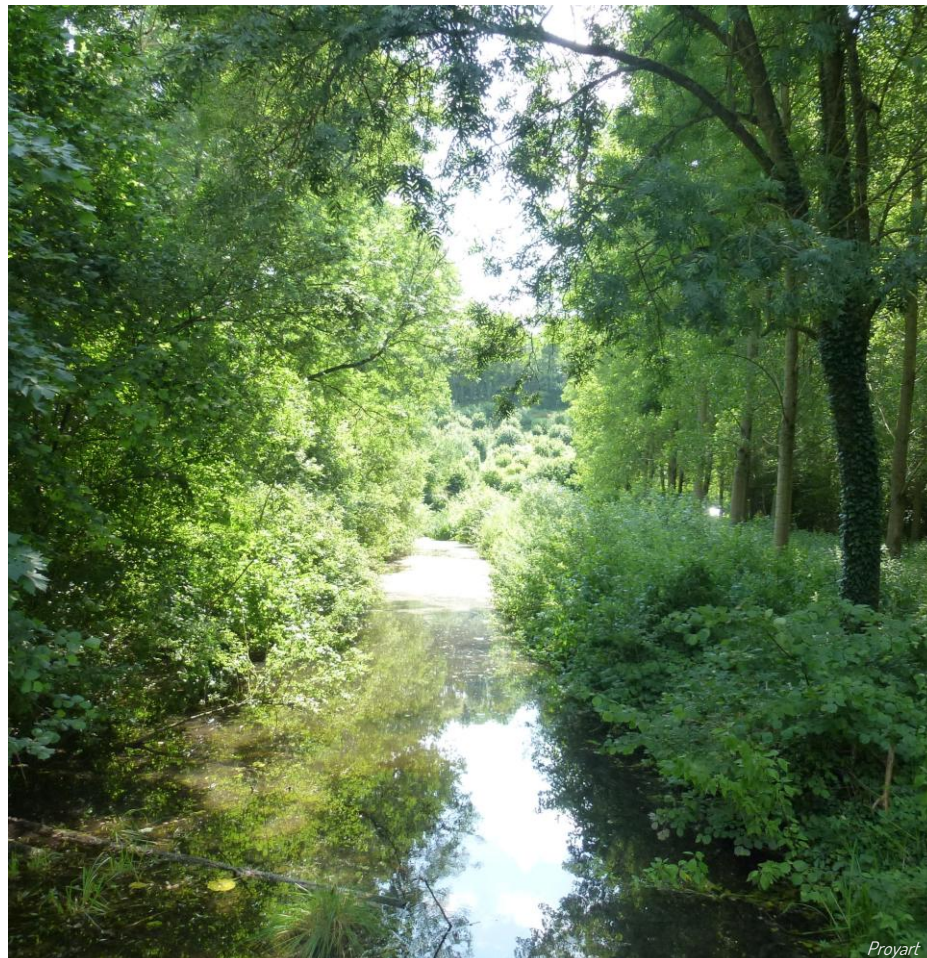


Bouchoir

II. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES TRAMES ENTRE LES MILIEUX ÉCOLOGIQUES

Si Terre de Picardie est majoritairement occupée par des exploitations de grandes cultures, elle est néanmoins jalonnée d'espaces de nature, de zones humides et de liaisons écologiques qui permettent le déplacement de la faune et le développement de la flore. Bosquets boisés, marais en bords de Somme, espaces verts dans les villages, tours de ville, abords des routes, sont autant de milieux écologiques riches et sensibles qu'il convient de préserver.

- **Préserver les réservoirs de biodiversité** et les corridors écologiques existants.
- **Prendre en compte la trame bleue**, valoriser le réseau de mares. Préserver les qualités naturelles et paysagères des zones humides.
- **Favoriser les continuités écologiques** et la plantation de haies et d'arbres.
- **Améliorer la présence de la nature dans les villages** : préserver des ilots de verdure dans les bourgs, les jardins, les espaces publics végétalisés, les arbres remarquables et permettre la renaturation dans les bourgs...
- **Préserver ou créer des lisières végétalisées**, notamment en tours de ville.



III. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES TRAMES ENTRE LES MILIEUX ÉCOLOGIQUES

La transition écologique et énergétique est une des priorités en matière d'aménagement. La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par des choix en matière d'amélioration de la qualité de l'habitat, l'usage de sources d'énergies renouvelables, la réduction des consommations énergétiques.

- **Améliorer la qualité de l'habitat** en favorisant la performance énergétique des nouveaux logements et en accompagnant la rénovation énergétique de logements anciens.
- **Favoriser les sources d'énergies renouvelables** en garantissant une intégration de qualité dans l'environnement en particulier concernant l'éolien.
- **Inciter les entreprises et exploitations agricoles** à installer des dispositifs d'énergies renouvelables en priorité sur les toitures et espaces de stationnement (méthaniseurs, géothermie, panneaux photovoltaïques, etc.).
- **Encourager la mise en œuvre d'une trame noire** adaptée à la diversité du territoire, afin de limiter les dépenses énergétiques et l'impact de la pollution lumineuse (y compris des éoliennes) sur les espèces.



IV. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET LIÉS AUX ACTIVITÉS HUMAINES DANS LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Terre de Picardie est un territoire sensible aux risques (inondations, ruissellement, cavités souterraines...) qu'il est essentiel de prendre en compte dans les choix d'aménagement afin de ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire et de ses habitants.

- **Prendre en compte les risques** (remontées de nappes, présence de cavités souterraines ou de sols pollués...) dans les projets futurs.
- **Préserver la ressource en eau potable** et plus particulièrement la protection des captages, leurs périmètres de protection et leurs aires d'alimentation, et garantir une ressource en eau en quantité et qualité suffisante.
- **Faire appliquer la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions et la rechercher pour les constructions existantes.**
- **Mettre en adéquation les projets de développement avec les capacités du territoire** en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées.
- **Développer la prévention et le recyclage des déchets**, en limitant l'enfouissement.







UNE IDENTITÉ MULTIPLE

Terre de Picardie est porteuse d'une identité multiple, forte de ses 43 communes qui la composent, qui partagent une histoire, un passé et un paysage communs. Le territoire a été bouleversé par la Première Guerre mondiale et a dû se reconstruire, une reconstruction longue, qui encore aujourd'hui marque la mémoire collective et laisse des traces sur le territoire. C'est de cette histoire et de ce paysage que la communauté de communes entend tirer parti pour mettre en valeur les richesses du Santerre.



UNE IDENTITÉ MULTIPLE

I. RECONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES QUALITÉS DES PAYSAGES DU SANTERRE

Terre de Picardie s'inscrit dans le paysage du plateau du Santerre et bordé au nord par la vallée de la Somme. Ce paysage ouvert est ponctué par la silhouette de boisements, villages, et parcouru de chemins ruraux. La plan paysage du PETR met en avant les qualités du paysage du Santerre, qu'il convient de préserver dans le PLUi.

- **Prendre en compte le Plan de Paysage** du PETR Cœur des Hauts-de-France.
- **Privilégier le développement des énergies renouvelables** qui préservent le paysage.
- **Préserver le paysage de fond de vallée** de la Somme, des marais, et les vallées sèches.
- **Conforter les chemins de randonnées.**
- **Préserver et restaurer les tours de ville.**
- **Valoriser les entrées de village.**
- **Préserver les boisements, arbres et alignements d'arbres remarquables, accotements enherbés** dans les villages et villes.
- **Préserver les espaces en eau** du territoire : les mares, la Somme...



II. VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET LES FORMES URBAINES PICARDES

L'ensemble des villages est d'une homogénéité remarquable sur l'ensemble du territoire, avec une prédominance de la brique, dans toutes ses variations de couleur. Il en résulte un patrimoine architectural d'une remarquable qualité, depuis les petits pavillons de plain-pied jusqu'au plus grands édifices communaux (mairies, églises...).

- S'appuyer sur le **label « Pays d'art et d'histoire »** pour mettre en valeur la particularité des patrimoines bâtis du territoire et du patrimoine culturel local.
- **Préserver le patrimoine remarquable :**
 - Le patrimoine mémoriel et religieux : cimetières, églises, chapelles, monuments aux morts...
 - Le patrimoine de la reconstruction, les constructions art-déco, ...
 - L'habitat remarquable : maisons de maître, ...
 - Le patrimoine artisanal et industriel : anciennes sucreries, usines, ...
 - Le patrimoine agricole : anciens corps de ferme, ...
 - Le patrimoine ponctuel et vernaculaire : terrains de longue paume, calvaires, pigeoniers, ...
- **Permettre l'évolution d'éléments de patrimoine**, notamment le patrimoine industriel délaissé, tout en respectant l'histoire des bâtis.
- Préserver l'**unité architecturale** de chacun des villages.
- **Encadrer les nouvelles constructions et la réhabilitation des maisons** pour préserver le patrimoine bâti et l'identité des villages et bourgs.
- Éviter la banalisation des formes architecturales des nouvelles opérations et constructions.



UNE IDENTITÉ MULTIPLE

III. « S'ARRÊTER EN TERRE DE PICARDIE » : PROMOUVOIR LES ATOUTS TOURISTIQUES DU PAYSAGE ET DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

Terre de Picardie présente de nombreux atouts touristiques, liés à la Grande Guerre, mais pas seulement. La proximité de la Somme, la présence de chemins, les bâtiments remarquables, les arbres, participent à l'identité des communes et sont porteurs d'intérêt touristique.

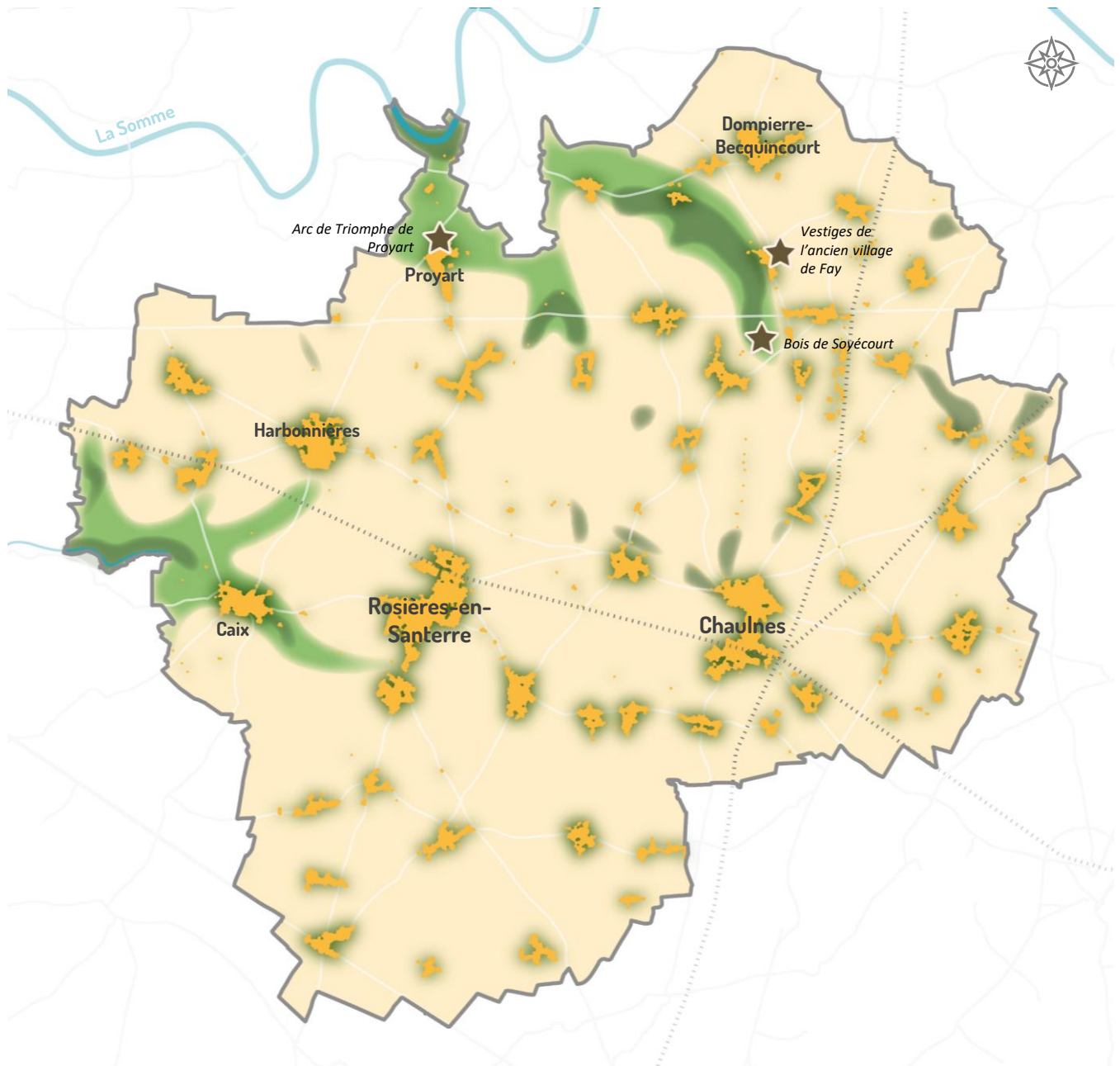
- Diversifier l'**offre touristique** et répondre aux besoins des touristes en permettant le maintien et l'implantation d'hébergements touristiques, hôteliers, de restaurants...
- Poursuivre la valorisation du **tourisme de mémoire** lié à la Grande Guerre, à travers des dispositifs tels que le Circuit du Souvenir.
- S'appuyer sur les atouts patrimoniaux du territoire donnant à voir le patrimoine issu de la **Reconstruction, la diversité des formes urbaines au sein des villages.**
- S'appuyer sur **les atouts paysagers et naturels** du territoire pour proposer un tourisme vert.
- Développer les chemins de randonnée pour permettre un maillage du territoire.
- Encourager le vélotourisme sur le territoire.







Éstrees-Deniécourt

UNE IDENTITÉ MULTIPLE

CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS « UNE IDENTITÉ MULTIPLE »



-  **Préserver le paysage de fond de vallée de la Somme et les marais.**
-  **Préserver l'identité agricole du Santerre**
-  **Préserver l'unité architecturale des villages.**
-  **Préserver et valoriser les étapes du Circuit du Souvenir**



SERVICE AUX HABITANTS

Terre de Picardie, à l'instar d'autres territoires, est confronté à des évolutions de modes de vie à prendre en compte et anticiper pour s'adapter au mieux aux besoins de ses habitants actuels et futurs.

Ce dernier axe s'attache à répondre aux enjeux d'amélioration de la vie quotidienne des usagers de Terre de Picardie. Il vise à permettre l'accès à des services et équipements performants à tous, à s'adapter aux changements de modes de consommer en adaptant l'offre commerciale du territoire ou encore à améliorer les déplacements de toute nature au sein du territoire.



SERVICE AUX HABITANTS

I. OFFRIR DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE QUALITÉ ET EN PERMETTRE L'ACCÈS À TOUS

Les évolutions démographiques à Terre de Picardie mettent en exergue la nécessité de conforter et de poursuivre le développement d'une offre en équipements de qualité et accessibles à tous, à l'instar des équipements culturels (médiathèque) ou scolaires (regroupements pédagogiques concentrés) récemment implantés.

- **Maintenir voire augmenter l'offre de santé existante**, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé.
- **Répondre au besoin de proximité** des habitants en matière d'équipements.
- **Développer les services et les activités** pour tous.
- **Maintenir les services publics de proximité.**
- **Améliorer l'accès aux équipements et services.**
- **Continuer la mutualisation** des équipements, notamment sportifs.
- **Améliorer le maillage en équipements sportifs extérieurs (city stades...) et culturels**, notamment à destination des plus jeunes.
- **Réserver des espaces pour la création de lieux de convivialité** et de tiers-lieux.
- **Poursuivre le développement des communications numériques sur l'ensemble du territoire.**



II. MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PADD a toutefois rappelé l'importance de la structure commerciale de Terre de Picardie pour ses habitants, tant pour répondre aux besoins quotidiens qu'en tant que lieux de rencontre. Il apparaît nécessaire de repenser le commerce en Terre de Picardie pour maintenir ces facteurs de liens.

- **Maintenir l'attractivité des commerces de proximité et améliorer ses possibilités de développement**, en privilégiant notamment leur implantation dans les bourgs structurants.
- **Préserver les locaux commerciaux** en favorisant la réhabilitation des locaux vacants en commerce.
- **Faciliter l'accueil des marchés existants et du commerce ambulant avec des espaces publics adaptés**, notamment dans les villages, ainsi que **des circuits courts**, à travers la vente directe, et/ou l'installation de distributeurs automatiques.
- **Adapter le bâti et les espaces publics existants aux nouvelles pratiques de consommation** (de nécessité ou alimentaires) des habitants.



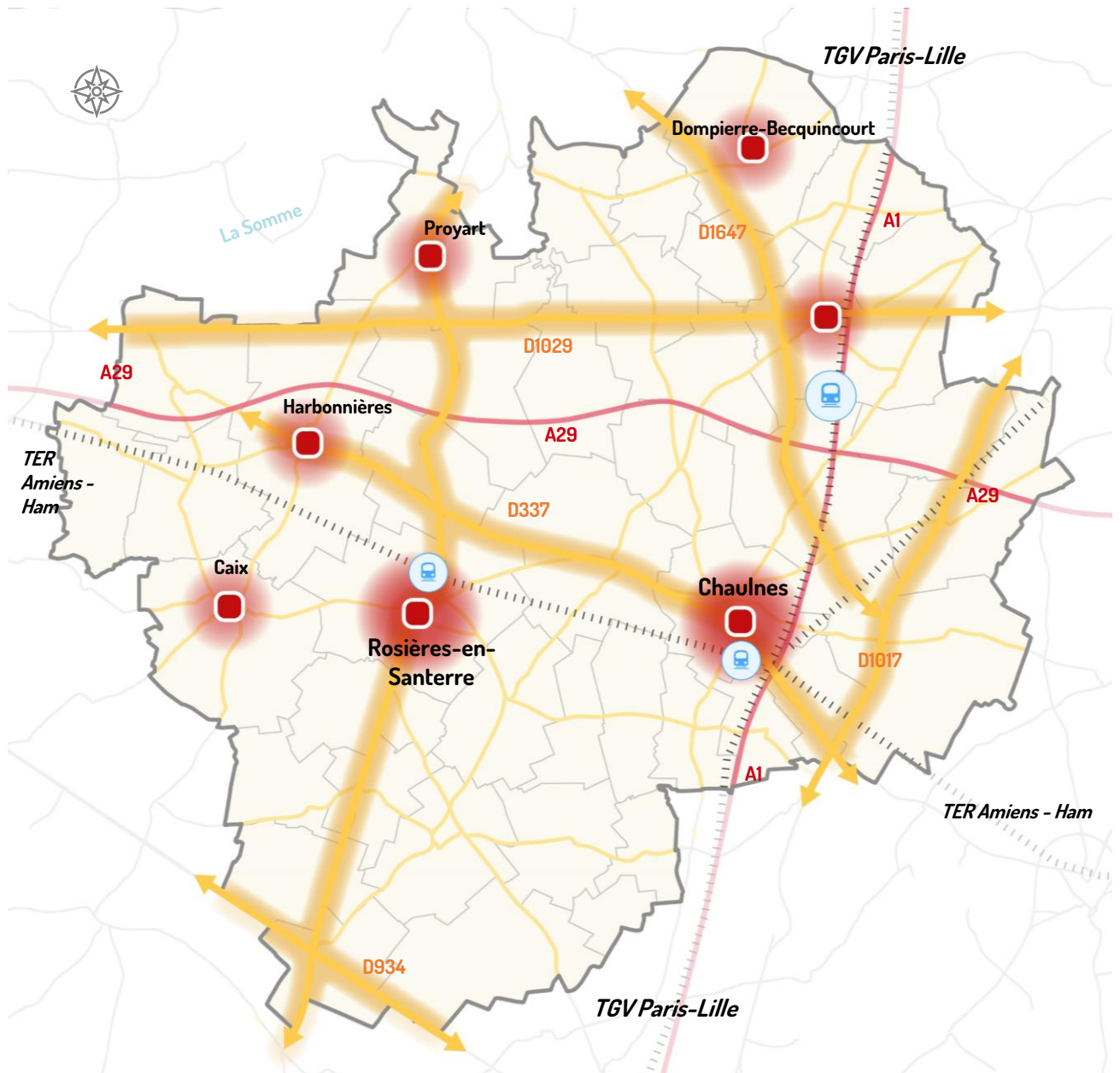
III. FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS ET PARTOUT

Le paysage et le fonctionnement de Terre de Picardie sont marqués par la présence de grands axes de circulation, routiers et ferrés. L'enjeu pour le Territoire est de repenser les déplacements afin de garantir des mobilités facilitées et sécurisées pour tous.

- **Développer l'intermodalité** (covoiturage, véhicules électriques, navettes, vélos, train, etc.).
- **Améliorer les déplacements en transports en commun** pour tous.
- **Accompagner le département pour fluidifier et améliorer la sécurité des grands axes** circulés, notamment par les poids lourds, qui traversent le territoire.
- **Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** aux infrastructures et transports.
- **Créer des pistes cyclables sécurisées**, aménager les chaussées pour favoriser les déplacements à vélo...
- **Améliorer les continuités pédestres et cyclables** entre les bourgs.
- Poursuivre la création de **bornes de recharge électriques**.



CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS « SERVICE AUX HABITANTS »



Maintenir l'attractivité des commerces de proximité et améliorer leurs possibilités de développement, en privilégiant notamment leur implantation dans les bourgs structurants.

Répondre aux besoins de proximité des habitants en matière d'équipements.



Développer les pôles gares, notamment par l'intermodalité (covoiturage, véhicules électriques, navettes, vélos, train, etc.), et le développement de services



Fluidifier et améliorer la sécurité des grands axes circulés qui traversent le territoire, en partenariat avec le Département.



CONCLUSION

Les orientations déclinées au sein des quatre axes traduisent la volonté de la Communauté de Communes Terre de Picardie d'inscrire son territoire dans une **transition environnementale**, **attractive** et **sociétale** ambitieuse, au plus proche des besoins des habitants et des acteurs :

« *Attractivité et dynamisme* » entérine Terre de Picardie comme un territoire au carrefour de grandes mutations à l'échelle du Santerre, de la Somme, mais aussi à l'échelle nationale.

« *Transition durable et résilience* » affirme la volonté de poursuivre l'adaptation le territoire pour répondre aux enjeux environnementaux, énergétiques et de santé humaine de notre époque et futurs.

« *Une identité multiple* » explore la richesse patrimoniale, paysagère et culturelle du territoire : à protéger, à valoriser et de laquelle s'inspirer pour construire de nouveaux paysages.

« *Service aux habitants* » confirme l'ambition primordiale pour Terre de Picardie d'être à l'écoute et d'anticiper les besoins de sa population, en garantissant un accès à des équipements et services efficaces, et pour tous.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables est issu d'un travail conjoint et fructueux avec l'ensemble des élus, des acteurs du territoire et de sa population. Il aspire ainsi à être le projet de territoire non seulement de la Communauté de Communes pour les années à venir, mais surtout de tous les usagers de ce territoire aux multiples facettes.



Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Bayonvillers, Beaufort-en-Santerre, Belloy-en-Santerre, Berny-en-Santerre, Bouchoir, Caix, Chaulnes, Chilly, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Estrées-Deniécourt, Fay, Folies, Fontaine-lès-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Fransart, Fresnes-Mazancourt, Guillaucourt, Hallu, Harbonnières, Herleville, Hypercourt, La Chavatte, Lihons, Marchépot-Misery, Maucourt, Méharicourt, Parvillers-le-Quesnoy, Proyart, Punchy, Puzeaux, Rosières-en-Santerre, Rouvroy-en-Santerre, Soyécourt, Vauvillers, Vermandovillers, Vrély, Warvillers, Wiencourt-l'Équipée.



PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Espace
ville
SCOP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE
Avenue de Haute Picardie - 80200 Estrées-Deniécourt
PLUi@terredepicardie.fr